



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 16 JANVIER 2017

La séance est ouverte à 18 h 30 mn sous la présidence de Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement.

Sont présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Alexis GOVCIYAN, M. Sébastien DULERMO, Mme Claire GANNET, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Gypsie BLOCH, Mme Sylvie LEYDET, Mme Isabelle VUGHT, M. Bertrand LIGER, Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL.

Sont arrivés en cours de séance : M. Jonathan SOREL (arrivé à 19h30), Mme Claire MOREL (arrivée à 19h55, avait donné procuration à M. Pauline VERON).

DÉLIBÉRATION 092017.001 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement

M. Alexis GOVCIYAN est désigné comme secrétaire de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 janvier 2017.

DÉLIBÉRATION 092017.002 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 28 NOVEMBRE 2016.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 28 Novembre 2016 est approuvé.

Madame le Maire souhaite à toutes et à tous une très belle et heureuse année 2017.

.../...

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT

Madame le Maire annonce plusieurs bonnes nouvelles pour commencer cette année. Bonnes nouvelles pour le 9^e et ses habitants, en particulier sur le devenir de la parcelle du 39 avenue Trudaine. Cette parcelle faisait l'objet de contentieux, une solution a enfin été trouvée. Depuis son arrivée comme Maire en 2014, des négociations se sont tenues avec le promoteur immobilier et avec les différents intervenants institutionnels pour trouver une solution à ce dossier au point mort depuis 2008-2009. Dans le cadre de la nouvelle concertation, un appel à projet a été lancé pour que des cabinets d'architecture puissent proposer un beau projet pour cette parcelle qui est une véritable opportunité foncière pour l'arrondissement.

Cette concertation a eu lieu mi-décembre à l'initiative de la Mairie du 9^e. Elle a recueilli beaucoup d'avis des habitants du quartier de l'avenue Trudaine, de la rue Condorcet, rue Bochart de Saron. Le promoteur et la mairie du 9^e, les différents institutionnels se sont mis d'accord pour une équipe, celle des architectes Daniel VANICHE et Anthony BECHU.

Une réunion publique sera organisée dans les prochaines semaines pour présenter à nouveau le projet lauréat qui comprendra à la fois des logements, des bureaux et une crèche dont on a impérieusement besoin. Ce nouveau projet a été amendé par des remarques remontées par Madame le Maire et M. Sébastien DULERMO et par l'association des habitants. Une fois toutes les remarques intégrées à ce nouveau projet, il sera présenté à la mairie du 9^e arrondissement aux habitants.

Les travaux de végétalisation de la rue de Bruxelles et des abords du Square Berlioz, au nord-ouest de l'arrondissement ont commencé. La première phase sera achevée à la fin du mois de février, permettant notamment de créer des jardinières rue de Bruxelles et de fermer à la circulation la partie Nord-Ouest de la place afin de la dédier dans la journée aux enfants. À terme la rue de Bruxelles, conformément à un engagement de la campagne municipale, sera totalement requalifiée.

La rue de Clichy fera également peau neuve en 2017. Un questionnaire a été envoyé par voie postale aux riverains afin de recueillir leurs souhaits dans le cadre du réaménagement de cette artère très importante de Paris pour laquelle Madame le Maire a obtenu, dans le cadre du plan d'investissement de la mandature, une enveloppe de 1,35 millions d'euros. Les premières données sont collectées jour après jour mais de grandes tendances commencent à se dessiner puisque 64 % des riverains pensent que la rue de Clichy devrait laisser plus de place aux circulations douces et 57 % sont d'accord pour supprimer les places de stationnement afin d'élargir les trottoirs. Et si 55 % des habitants ont une voiture individuelle, ce qui est un taux important par rapport au reste de l'arrondissement, 81 % se déplacent en transport en commun et 33 % à vélo. Donc c'est vraiment un véhicule qui se trouve en souterrain, en parking, utilisé le week-end ou pour de plus longs trajets.

La prochaine étape de cette concertation sera la présentation aux riverains, ce trimestre, du projet d'aménagement élaboré à partir de leurs remarques avant le démarrage des travaux prévu fin 2017.

.../...

Dans le cadre du sommet mondial du partenariat pour un gouvernement ouvert, le PGO, la mairie du 9^e a été sélectionnée avec 7 autres villes dont Nantes, Lille et Grenoble pour représenter les collectivités territoriales, championnes de l'open gov, dans le domaine numérique. Cette manifestation a été organisée à l'Élysée le 9 décembre dernier par l'association Villes internet. Le 9^e était à l'honneur et salué pour les efforts importants qu'il a réalisés sur l'appli Paris NEUF qui a été créée par la mairie du 9^e pour les smartphones et c'est M. Jean-Baptiste de FROMENT qui a présenté à l'Élysée cette nouvelle application ; qu'il en soit remercié.

Madame le Maire a adressé au Directeur du STIF une contribution dans le cadre de la restructuration du réseau de bus parisien. C'est un sujet important, suivi avec beaucoup d'attention à la mairie du 9^e arrondissement. Une réunion publique a été organisée sur ce sujet en novembre dernier. Cela consiste en une concertation sur le plan de restructuration des bus, élaborée par le syndicat des transports d'Ile de France, qui vise à modifier un certain nombre de trajets de bus dans Paris. Le 9^e peut être impacté, c'est la raison pour laquelle la Maire demande la compensation de la suppression du tronçon Nord du 67 par une extension sur ce secteur du Montmartrobus jusqu'au carrefour de Châteaudun. Le Montmartrobus est un véhicule non polluant ; ce serait une bonne chose pour le quartier d'obtenir satisfaction et Madame le Maire a bon espoir.

Elle souhaite le maintien du tracé du 74 et sa mise en service le dimanche, le maintien du terminus du 85 au jardin du Luxembourg, le maintien du terminus Gare de l'Est pour la ligne 30 et le maintien du passage de la ligne 32 dans le secteur Lafayette.

Dans le domaine de la restauration scolaire, sera expérimentée à partir de la semaine prochaine, dans deux écoles élémentaires de l'arrondissement Buffault et Blanche, la fourniture gratuite d'un gouter équilibré à tous les enfants qui restent après 16h30. Si ce dispositif est concluant, il sera étendu aux 10 écoles élémentaires du 9^e en septembre.

L'arrondissement a reçu par ailleurs son nouveau camion de la caisse des écoles qui fonctionne au GNV, gaz issu notamment de la méthanisation des bios déchets. Madame le Maire rappelle que le 9^e arrondissement est l'arrondissement pionnier dans la collecte des bios déchets. Avec un camion au GNV, la boucle est bouclée.

Pour information, juste avant les vacances scolaires de fin d'année, l'ensemble des maires d'arrondissement ont été réunis par l'adjointe à la maire de Paris en charge des affaires scolaires pour indiquer que la réforme des caisses des écoles parisiennes qui visait à les réunir dans un établissement central municipal était purement et simplement abandonnée. Madame le Maire se réjouit de la sagesse de la ville de Paris sur ce sujet. C'est une bonne nouvelle. De très fortes réserves avaient été émises sur cet établissement public central. Les caisses des écoles sont gérées au plus près des habitants, au plus près de la proximité et c'est très bien que la ville de Paris ait renoncé à cette centralisation qui n'aurait eu aucun effet positif pour les cantines scolaires de Paris.

.../...

La plateforme de dépôt des idées pour le budget participatif 2017-2018 sera ouverte à tous à partir du 24 janvier jusqu'au 21 février. Ceux qui ont de bonnes idées ne doivent pas hésiter à le dire. C'est Mme Isabelle VUGHT qui les collectera pour l'équipe municipale du 9^e. Madame le Maire rappelle qu'elle consacrera 30 % du budget du 9^e arrondissement au budget participatif qui s'élèvera à 1,8 million d'euros : encore de beaux projets d'aménagement urbain en perspective.

Quelques rendez-vous à retenir également : le 23 janvier, avec M. Jean-Baptiste de FROMENT, inauguration des nouveaux ateliers seniors informatiques animés non plus seulement par Google mais par une nouvelle start-up Geekie. Plusieurs ateliers numériques se tiendront le 23 janvier et le 31 janvier à 14h30. Il reste encore quelques places mais il faut se dépêcher.

Madame le Maire indique un certain nombre de conférences également très intéressantes avec la librairie Calvin au salon Aguado le 24 janvier.

Le 25 janvier, sera inauguré un bel évènement « le 1 » et « le NEUF » autour de Leïla SLIMANI, le prix concours 2016. « le 1 » est un bel hebdomadaire qui a son siège rue Saint Lazare et un partenariat a été conclu entre la Mairie du 9^e et ce magazine pour proposer aux habitants de l'arrondissement et aux parisiennes et aux parisiens des conférences de qualité. C'est Leïla SLIMANI qui introduira ce cycle de conférences.

Le 28 janvier, un Samedi qui sauve dans la cour de la Mairie, c'est un moment fort aussi, et la Mairie y a beaucoup contribué pour apprendre aux habitants les gestes qui sauvent.

Les journées théâtre du 9, les 28, 29 et 30 janvier se tiennent le week-end prochain de 10h à 19h dans le cadre du 75^e anniversaire de l'école de la rue Blanche. C'est également un bon moment en perspective.

Les conférences Drouot reprennent le 2 février, les concerts PMO le 5 février et de nombreux autres évènements sont en perspective. Pour terminer, Madame le Maire note que du 6 au 11 mars, se tiendra l'exposition des œuvres réalisées par les seniors du club des Maréchaux dans les salons Aguado et ce sera aussi un bon moment.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA SECURITE.

M. Alexis GOVCIYAN profite de cette première intervention pour présenter ses meilleurs vœux aux habitants du 9^e, à tous ses collègues élus de ce conseil, mais aussi et surtout, aux forces de sécurité de l'arrondissement : les policiers, les sapeurs-pompiers et les militaires qui font un travail remarquable au quotidien. D'ailleurs, Madame le Maire a voulu leur rendre hommage en les accueillant en Mairie le 11 janvier dernier pour leur présenter les vœux de la mairie et pour échanger avec l'ensemble de ces forces de sécurité.

.../...

Il souhaite les saluer une nouvelle fois, sans oublier bien évidemment les agents de la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection, qui sont en cours de réorganisation. C'est une réorganisation qui dure, qui prend du temps mais néanmoins les agents sont là et il souhaite leur présenter ses vœux à cette occasion.

Il souhaite aussi remercier Madame le Maire pour avoir décidé de remettre la médaille du 9 à l'adjudant Jérôme GRESSIER de la brigade des sapeurs-pompiers. Il est intervenu au péril de sa vie dans les feux de l'incendie du Mogador, il a été blessé et Madame le Maire a souhaité lui rendre un hommage particulier et à travers sa personne, rendre ainsi hommage à l'ensemble des sapeurs-pompiers. C'est un geste qui sera très apprécié. Madame le Maire remettra également la médaille au 8^e régiment de parachutistes d'infanterie de marine de Castres puisque ce sont eux qui, actuellement, sont présents pour assurer la sécurité.

En ce début d'année, on ne peut que se réjouir de la manière dont les fêtes de fin d'année se sont déroulées dans l'arrondissement. Il n'y a pas eu de problème particulier. Bien évidemment, c'est un travail qui a été préparé. Les élus ont, avec Madame le Maire, examiné la situation du boulevard Haussmann, ainsi qu'avec le commissaire Thierry LEGRIS. Ils étaient sur le terrain à la fois avec le commissaire et ses équipes mais aussi avec tous ceux qui, dans les grands magasins, travaillent pour que les choses se passent bien. On peut s'en féliciter aujourd'hui. Il vaut mieux le faire avant, plutôt que se poser des questions après. En tous les cas, ceci a été un moment important, qui a beaucoup occupé les élus, en même temps que la sécurisation des lieux de culte et la manière dont les choses se sont passées autour de Noël.

Depuis le début de l'année, les élus ont rencontré les habitants de la rue Pierre Haret parce qu'il y a un véritable problème dans cette rue depuis l'Euro 2016 à cause des actions des supporters. Ces supporters qui ont apparemment été récompensés par une médaille, de la Mairie de Paris. Force est de constater que ce n'était pas le cas dans la rue Pierre Haret car leur comportement n'était pas très exemplaire, Boulevard Clichy et aux alentours on n'a pas senti une véritable exemplarité. Preuve en est puisque M. Alexis GOVCIYAN est en train de régler encore avec M. Sébastien DULERMO et Madame le Maire un certain nombre de problèmes qui sont liés à cela.

Les élus étaient également sur le terrain pour l'incendie de la Rue Pierre Semard. Un incendie très important qui a impacté beaucoup d'habitants de cette rue mais aussi, de manière générale, ceux du quartier. Les élus étaient présents et M. Alexis GOVCIYAN souhaite les remercier pour leur présence en pleine nuit et saluer aussi Monsieur le Directeur Général des services et toute son équipe qui ont été remarquables pour prendre en charge toutes les personnes qui n'avaient plus rien puisque l'incendie avait complètement ravagé leur logement.

Enfin, il forme aussi un vœu particulier pour que les 8^e, 9^e et 10^e arrondissements puissent enfin disposer d'une direction de la prévention de la sécurité et de la protection de la DPSP, qui devait être en place l'année dernière. Ce n'est toujours pas le cas. On lui pose souvent des questions sur les agents qui s'occupent des incivilités. Il est obligé de dire : « attendez, ça va venir ».

.../...

En tous les cas, pour l'instant le travail se fait dans de moins bonnes conditions qu'on pourrait imaginer et il espère qu'en 2017, tous ceux qui sont en charge de ces questions puissent les régler parce qu'il en va là aussi de la sécurité de l'espace public et donc de la vie des habitants.

Madame le Maire remercie Monsieur le Premier Adjoint pour ses mots et pour sa disponibilité de tous les instants. Il a rappelé son engagement sur le terrain 24 heures sur 24, y compris pendant les vacances de fin d'année. La période des fêtes a été très chargée et son travail au quotidien est absolument remarquable.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ARRONDISSEMENT. RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Sébastien DULERMO annonce que le sujet de la propreté sera abordé par un vœu dont il détaillera le contenu à la fin du conseil. En attendant il présente quelques actions.

Tout d'abord, comme annoncé lors du point du dernier conseil, une aspiratrice de trottoir devait arriver avant les vacances de Noël mais elle a été malheureusement retardée et elle arrivera dans les jours à venir. Elle sera en fonctionnement sur les boulevards et notamment sur les boulevards Sud à côté de la Mairie.

Du côté des colonnes à verre, des travaux ont commencé aujourd'hui sur la rue Sainte-Cécile pour enfouir la colonne qui était présente, la colonne aérienne qui était côté Faubourg-Poissonnière. Dans les jours à venir, deux colonnes seront mises en service quand les travaux seront terminés, place José-Rizal avec une colonne à verre enterrée côté rue de Maubeuge et sur la place Blanche, une colonne vers le Starbucks. Cela fait trois colonnes de plus enterrées en ce début d'année on continue sur la lancée d'enfouissement et de désencombrement de l'espace public, ce qui est une bonne chose.

Comme le disait son collègue M. Alexis GOVCIYAN à l'instant, déception également côté propreté, car en attente de la circonscription DPSC 8-9-10. Il espère qu'elle arrivera vite car le fonctionnement est plutôt en mode dégradé, ce qui n'aide pas dans les actions quotidiennes.

M. Sébastien DULERMO annonce ensuite, comme chaque année, l'élaboration du plan propreté qui est présenté d'habitude au mois de mars. Il espère également tenir les délais avec toute une série d'actions qu'il pourra présenter lors du conseil du mois de mars, avec quelques chiffres qu'il peut déjà donner. Comme chacun le sait, une centaine de cendriers ont été installés sur l'espace public. Avec ces cendriers, 31 kg de mégots ont été récoltés sur l'année 2016. Il reste à savoir combien pèse un mégot pour arriver à donner le chiffre approximatif de collecte sur l'espace public. Donc on verra si l'année prochaine, on fait mieux ou pas, il l'espère car cela représenterait encore un peu moins de mégots sur la chaussée. Voilà donc un programme chargé qu'il aura l'occasion de détailler dans les prochaines semaines, lors du prochain conseil.

.../...

Madame le Maire le remercie pour ce travail tout à fait remarquable. Avec Sébastien DULERMO, elle a tenu à réunir les agents de la propreté il y a une semaine pour leur faire part de leur gratitude. L'année 2016 n'a pas été simple pour eux, entre les mouvements sociaux, les débordements aux abords de Nuit debout, les agents de la DPE y compris du 9^e arrondissement ont été très sollicités. Monsieur le Premier Adjoint a rappelé les débordements suite à l'Euro 2016 et les débordements des supporters irlandais. Tous ces agents étaient en première ligne pour assurer la salubrité des rues. C'est un métier difficile donc il faut les soutenir et les initiatives prises avec l'exécutif municipal du 9^e ont pour vocation d'aider toujours un peu plus les agents à assurer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

INFORMATIONS PAR MME LE MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT SUR LES PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE PARIS (CONSEIL MUNICIPAL ET CONSEIL GÉNÉRAL) INTÉRESSANT LE 9^E SANS RELEVER DE LA COMPÉTENCE D'AVIS DU CONSEIL DU 9^E ARRONDISSEMENT.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'une subvention de 30 000 euros et la signature d'une convention avec l'association Tout autre chose que tout le monde connaît ici pour son action d'insertion sociale et de lutte contre l'exclusion.

DÉLIBÉRATION 09.2017.003 - ÉLECTION D'UN ADJOINT AU MAIRE DU 9^E ARRONDISSEMENT DE PARIS

Rapporteuse : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9^e arrondissement

Madame le Maire rappelle que par un courrier du 22 novembre 2016, adressé au Préfet de Paris, M. Sylvain MAILLARD a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire du 9^e tout en conservant, et elle s'en réjouit, ses fonctions de conseiller municipal dans la majorité municipale. Cette décision a été dictée par des raisons personnelles, elle veut une fois encore lui renouveler toutes ses félicitations pour le travail accompli depuis 2 ans à ses côtés.

Par courrier du 13 décembre 2016, la préfète Sophie BROCAS a accepté cette démission. En application du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L-2122-4, L-2122-4.1 et de l'article 4 du règlement intérieur du conseil, il est proposé au scrutin secret à la majorité des suffrages de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire du 9^e.

Madame le Maire a reçu la candidature de Mme Sylvie LEYDET et demande si y a d'autres candidats à la succession de M. Sylvain MAILLARD. Elle explique les modalités du scrutin et les deux plus jeunes conseillers sont désignés pour dépouiller l'urne. Il s'agit de Mme Adeline GUILLEMAIN et Mme Claire MOREL en l'absence de M. Jonathan SOREL.

Est élue par 11 voix pour et 2 bulletins nuls Mme Sylvie LEYDET ayant obtenu la majorité absolue.

Madame le Maire lui remet solennellement l'écharpe d'adjointe. Mme Sylvie LEYDET est désormais en charge des entreprises de proximité, (commerce, artisanat et professions libérales) et garde sa délégation importante sur le logement et l'habitat.

.../...

À l'issue de la séance, Madame le Maire sera amenée à signer un arrêté relatif aux délégations des élus de l'exécutif puisqu'une partie des délégations de M. Sylvain MAILLARD sont prises en charge désormais par Mme Sylvie LEYDET mais pas seulement. M. Alexis GOVCIYAN, premier adjoint est en charge du respect de l'espace public, de la sécurité publique, des déplacements, du tourisme, de la médiation, de la mémoire et du monde combattant, M. Sébastien DULERMO, adjoint chargé des aménagements de voirie, de l'accessibilité de l'urbanisme, des espaces verts, de la nature en ville et de la propreté, Mme Claire GANNET, adjointe chargée de la culture, du patrimoine et de l'accueil des nouveaux habitants, Mme Adeline GUILLEMAIN, adjointe chargée de la politique en faveur de la jeunesse, du sport, à l'action sociale et seniors rattachée au conseil du quartier Lorette-Martyrs, Mme Sylvie LEYDET est donc devenue adjointe chargée de l'habitat et des entreprises de proximité, M. Jean-Baptiste de FROMENT, conseiller de Paris, délégué à l'administration générale, aux investissements, à l'attractivité économique et à l'emploi, à l'innovation et aux nouvelles technologies, Mme Gypsie BLOCH, conseillère de Paris, déléguée aux familles et à la petite enfance, à la vie scolaire et à la caisse des écoles, enfin Mme Isabelle VUGHT, conseillère d'arrondissement déléguée à l'animation locale, aux relations avec les associations et les institutions de la métropole du Grand Paris et élue référente pour le quartier Blanche-Trinité. Elle complète en ajoutant que M. Alexis GOVCIYAN est rattaché au quartier Opéra-Chaussée d'Antin et M. Sébastien DULERMO à Anvers-Montholon. Madame le Maire souhaite bon travail à toute son équipe et se déclare ravie de voir Mme Sylvie LEYDET ainsi promue.

DÉLIBÉRATION - 09.2017.004 (DAC 2017-459) - SUBVENTIONS (7 850 EUROS) À 8 ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS ET COMITÉS DU SOUVENIR LOCALISÉS DANS LES ARRONDISSEMENTS DE PARIS.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN indique que la délibération concerne une subvention de 800 euros au Comité d'entente des anciens combattants du 9^e arrondissement. Ce Comité d'entente fait un travail très important de coordination entre les associations d'anciens combattants, aussi bien par M. Jean-François NEUDIN que Claude SENINGE et tous ceux qui travaillent dans ce cadre. Ils méritent d'être salués pour leur engagement, pour leur dévouement et certes on pourrait considérer qu'une subvention de 800 euros est symbolique mais elle est sans doute importante pour le Comité d'entente et il propose de voter favorablement.

Mme Pauline VERON veut également saluer le travail remarquable qui est fait depuis plusieurs années par le Comité d'entente du 9^e arrondissement qui est actif, qui participe évidemment, organise avec la Mairie les cérémonies commémoratives et il y a quand même une mobilisation importante à chaque fois. Donc elle veut vraiment les féliciter pour leur travail et leur investissement bénévole et saluer cette délibération qui montre le soutien continu et important de la Mairie de Paris pour les associations d'anciens combattants et notamment celles du 9^e arrondissement.

.../...

Madame le Maire souligne que ce travail de mémoire, salué à l'unanimité, est absolument fondamental dans le contexte actuel et elle remercie l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur soutien.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAC 2017-459.

DÉLIBÉRATION 09.2017.005 (DVD 2017-5) - STRATÉGIE PARIS PIÉTON. APPROBATION DE LA STRATÉGIE PARIS PIÉTON ET SIGNATURE DE LA CHARTE INTERNATIONALE DE LA MARCHE

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN intervient en sa qualité d'adjoint chargé des déplacements. Cette fois, il s'agit du tourisme. Il appelle à la mise en place d'une coordination et d'un travail d'équipe. Cette première délibération concerne la stratégie Paris piéton et il lui paraît important d'en dire quelques mots.

Il faut d'abord rappeler tout l'intérêt de la marche à pied comme mode de déplacement. Un mode de déplacement non polluant et bon pour la santé. La stratégie Paris piéton que l'on propose d'approuver repose sur deux piliers. Le premier, c'est l'opération Paris aux piétons qui a en fait regroupé plusieurs projets déposés au budget participatif 2015. Un projet concernait d'ailleurs le 9^e arrondissement avec une intervention sur la rue de la Chaussée d'Antin et la rue de la Victoire. Le second, c'est le lancement de 5 chantiers sur lesquels il est proposé de faire des stratégies piétonnes par arrondissement. Pour être tout à fait complet, il cite les 5 chantiers : faciliter des continuités piétonnes et le nouveau partage de la voirie, favoriser la diversité d'usage de la rue, élever les standards de confort des espaces publics, repenser l'orientation des piétons, et enfin, conforter la culture piétonne de Paris.

Il propose que le 9^e arrondissement s'investisse pleinement dans ces chantiers en élaborant une stratégie piétonne et invite Mme Isabelle VUGHT, si elle veut bien l'accepter, à mobiliser les conseils de quartier sur ce projet, ainsi que M. Jean-Baptiste de FROMENT avec l'application Paris 9 pour qu'il y ait un maximum d'adhésion et d'appropriation de ce projet.

Néanmoins, M. Alexis GOVCIYAN veut rappeler les projets d'aménagement menés d'ores et déjà en faveur des piétons que M. Sébastien DULERMO avait initié et continué sous l'égide de Madame le Maire et qui sont aujourd'hui une réalité ou en phase de l'être. La rue des Martyrs dont la circulation sera fortement apaisée afin de mettre en valeur cette voie commerçante, la rue de Bruxelles, actuellement en travaux afin d'être végétalisée et la rue de Clichy dont les résultats d'une enquête démontre que les habitants veulent moins de voitures et moins de stationnement au profit d'élargissement des trottoirs et d'une plus grande végétalisation, sans oublier tout le travail mené sur les cars de tourisme et bien sûr, la mise en zone 30 km/h du 9^e arrondissement. Donc tout cela est déjà engagé et l'exécutif n'a pas attendu une telle délibération. Il cite également le square d'Anvers dont le réaménagement a également permis de créer des cheminements pour le marché.

.../...

Reprenant sa casquette d'adjoint en charge du respect de l'espace public, M. Alexis GOVCIYAN explique qu'une politique en faveur des piétons, c'est aussi une politique de fermeté vis-à-vis de tous les obstacles, incivilités et délinquance sur les trottoirs, terrasses et contre-terrasses, dépôts sauvages, bacs d'ordures ménagères et les scooters. Il tient à réaffirmer que les élus sont mobilisés sur tous ces points avec le commissariat mais aussi avec la future DPSP. Cette stratégie Paris piéton, comme beaucoup de documents programmatiques de la ville de Paris s'avère être une coquille vide, sans financement prévu, un condensé de projets déjà programmés.

D'autant plus que dans les opérations d'aménagement, il faut avoir une vision globale car l'enjeu est de répondre à tous les usages comme la marche bien sûr mais aussi le vélo ou encore le sport dans la ville. Donc c'est une coquille vide, il n'y a pas grand-chose de nouveau mais néanmoins, cette délibération a le mérite d'exister. C'est pourquoi, il propose d'approuver cette stratégie Paris piéton qui aura au moins le mérite de conduire à engager une réflexion sur ce thème avec l'appui de la DVD et de l'APUR dont il salue le Président, M. François PUPPONI.

Mme Pauline VERON expose que depuis le début de la mandature, de nombreux dispositifs ont été mis en place pour réduire la place de la voiture, améliorer la qualité de l'air et permettre un meilleur partage de l'espace public au bénéfice des cyclistes et des piétons. On peut ainsi citer le plan pour la qualité de l'air, le plan vélo, le plan Paris santé environnement, la multiplication des zones à vitesse limitée à 30 km/h comme dans le 9^e, la piétonisation des berges de Seine, le réaménagement des 7 places parisiennes et la requalification du boulevard des Maréchaux, également des dispositifs qui sont plébiscités par les parisiens comme les fermetures temporaires de circulation sur les Champs-Élysées un dimanche par mois ou la journée sans voiture du mois de septembre qui sont de véritables succès populaires.

De même, comme on l'a vu dans le budget participatif, de nombreuses propositions viennent des parisiens pour demander un aménagement de l'espace public en faveur des piétons. On l'a vu dans le budget participatif 2015 avec le projet Paris aux piétons qui était arrivé en deuxième position du vote des parisiens et qui vient compléter le plan parisien piéton présenté dans cette délibération. En 2016 également, par exemple, le vote pour le réaménagement de 20 places.

Un travail a été mené, une longue concertation a été menée depuis un an sur ces stratégies Paris piéton avec les associations, les élus d'arrondissement, les différents partenaires que sont bien sûr la RATP ou d'autres instances importantes qui interviennent sur le territoire parisien. C'est cet ensemble de toute cette concertation qui aboutit à ce plan en faveur de la piétonisation à Paris. Comme cela a été rappelé, la majeure partie des déplacements à Paris se font à pied aujourd'hui, et il s'agit de rééquilibrer la part de l'espace public consacrée aux piétons par rapport à la circulation et continuer ce rééquilibrage en faveur du premier mode de déplacement à Paris.

.../...

À travers donc ce plan, pour améliorer la vie des piétons, promouvoir la marche à Paris et apporter des réponses aussi bien en termes d'aménagement que de réglementation et de sensibilisation, il s'agit aussi non seulement d'aménager mais de faire en sorte qu'après des espaces plus importants, la place dévolue aux piétons soit respectée et que ce soit bien effectivement les piétons qui s'y déplacent et non les deux roues et non un encombrement de l'espace public. Pour cela tout un travail est mené sur la rationalisation du mobilier urbain, par exemple, pour essayer d'enlever tout ce qui n'est pas absolument utile. Il y a une prolifération de panneaux par exemple qui peuvent aussi empêcher les piétons, puis tout ce qui est fait en termes de dépôts d'encombrants dans l'espace public qui, on le sait, peuvent ruiner les efforts qui sont faits pour faciliter la marche des piétons si ce n'est pas amélioré.

Il y a donc cinq grandes priorités dans ce plan : les continuités piétonnes, les différents usages de la rue, les standards de confort pour les espaces publics, essayer de réfléchir à un aménagement qui permette aux piétons de se sentir en toute sécurité. La question de l'orientation des piétons par exemple : lorsqu'on peut facilement dire à un piéton combien de temps il va mettre en termes de minutes pour aller d'un endroit à un autre, cela peut inciter un certain nombre de personnes à y aller à pied tout simplement parce que finalement ça n'est qu'à 5 ou 10 minutes. On ne se rend pas forcément toujours compte de ce qui est fait pour conforter la culture piétonne à Paris.

Dans le 9^e arrondissement, l'ensemble de ces mesures a vocation à s'appliquer dans l'ensemble des projets d'aménagement de l'espace public. Il y a deux projets plus particulièrement qui sont concernés par ce plan en termes d'aménagement. C'est effectivement le réaménagement d'une partie de la rue de la Chaussée d'Antin et de la rue de la Victoire autour de la maison départementale du handicap, c'était une proposition issue du budget participatif, et une étude de la piétonisation du Parvis de l'Opéra Garnier, puisque c'était un vœu qui avait été proposé par son collègue M. Jonathan SOREL ici au conseil d'arrondissement et qui avait été ensuite voté au conseil de Paris. Il figure dans cette stratégie Paris piéton.

Enfin, il s'agit aussi d'autoriser la Maire de Paris à signer la Charte internationale de la marche. Donc par ce plan, la ville de Paris réaffirme la priorité qu'elle souhaite donner à ce déplacement qui combine toutes les vertus à la fois en termes de santé, de lutte contre la pollution, parfois aussi de rapidité. Parfois c'est tout simplement plus simple d'aller à pied. Ce plan permet par des aménagements des traversées piétonnes qui vont être mises en place de rendre cette marche et cet usage de la ville sécurisé le plus confortable possible pour les piétons.

M. Jean-Baptiste de FROMENT souhaite être un peu plus concis que sa collègue Mme VERON. Bien entendu, on ne peut qu'être favorable pour les raisons qu'a très bien rappelées M. le Premier Adjoint à ce plan parce qu'il va dans le bon sens et tous sont favorables à faciliter la vie des piétons à Paris. Il est vrai que Paris est une ville qui s'y prête particulièrement puisqu'une statistique intéressante montre que, finalement, il n'y a pas d'endroit à Paris situé à plus de 5 km à vol d'oiseau du centre qui est Notre Dame de Paris. En fait, on est dans une ville qui est très petite, une ville qui finalement est faite pour la marche parce que les distances sont en moyenne très petites.

.../...

Pour le reste, il est vrai que cette délibération est vraiment très symptomatique et représentative du sport préféré de Mme HIDALGO. Ce n'est peut-être pas la marche à pied mais plutôt cette façon de repeindre en plan des actions qui sont déjà existantes et de faire toute une délibération fleuve mais qui en réalité ne comporte rien de nouveau et qui ne comporte pas ce qu'on attend maintenant depuis 2014, c'est-à-dire une vision stratégique et un véritable plan pour changer les déplacements à Paris et pour qu'effectivement, on passe d'un Paris dominé par l'automobile, parce que c'est le moyen qui reste le plus pertinent pour se déplacer dans un Paris qui effectivement privilégie d'autres types de transport.

Mais ce n'est pas simplement par l'incantation et en disant que la marche à pied c'est formidable et en recensant tous les petits aménagements de proximité cosmétiques qu'on va véritablement changer d'air et changer de régime de déplacement dans cette ville et c'est ce que Madame le Maire a rappelé lors de ses vœux. Les élus continueront à militer pour proposer une véritable stratégie aux parisiens plutôt que de s'amuser à embêter de façon ponctuelle les automobilistes sur tel ou tel axe de rue.

A propos du projet de la place de l'opéra, effectivement un projet avait été présenté par M. SOREL mais l'exécutif du 9^e l'avait porté pendant la campagne, il figurait dans les documents de campagne. Il est important de rappeler qui est César dans cette affaire.

Enfin, pour montrer un peu le côté bricolage de ce plan qui est proposé et qui va être voté malgré tout, en regardant l'annexe 4, on relève que le 9^e est deux fois à l'honneur mais pour le même projet qui est de favoriser la marchabilité (sic) de la rue de la Chaussée d'Antin. Donc, l'auteur de ce document ne l'a même pas relu, le projet est présent à deux endroits différents.

Madame le Maire, sur ce projet en particulier, laisse la parole à son adjoint en charge des aménagements publics pour qu'il fasse un point à la fois sur ce projet rue de la Chaussée d'Antin, rue de la Victoire à proximité de la maison départementale du handicap et sur les travaux que les élus appellent de leurs vœux et sur lesquels ils travaillent depuis 2014 avec les différents institutionnels autour de la place de l'opéra et des grands magasins.

M. Sébastien DULERMO remercie Madame le Maire qui a effectivement rappelé que, dans le plan piéton à Paris, figurent la rue de la Chaussée d'Antin à l'angle de la rue de la Victoire, notamment pour l'accès à la MDPH rue de la Victoire. Quand les services sont venus présenter ce projet par rapport au plan piéton, les élus ont tout de suite souhaité le remettre dans un contexte beaucoup plus général, ce qui n'était pas le cas au départ. Les services étaient partis bille en tête en voulant agrandir le trottoir de la rue de la Chaussée d'Antin. Les élus leur ont dit tout de suite qu'ils souhaitaient avoir une vision globale des choses, notamment sur la partie Haussmann Opéra. Ils sont en train de travailler dans les différents ateliers, sont plutôt moteur, notamment dans le cadre de la rénovation de la rue Blanche et de la rue de Clichy qui sont le pendant de la rue Mogador et de la rue Chaussée d'Antin au nord de la place d'Estienne d'Orves.

.../...

Ils ne souhaitent pas réaliser de travaux dans l'immédiat, alors qu'il fallait absolument dépenser les montants inscrits au budget de telle année, mais vraiment repenser globalement le projet et se dire qu'il fallait quand même 1 million d'euros pour les trottoirs de la Chaussée d'Antin. Avec ce montant-là, on pouvait très bien regarder dans le quartier ce qui était possible de faire, ce qui était plus pertinent de faire pour arriver à quelque chose de plus cohérent, comme ils le font pour ce qui concerne le désencombrement de l'espace public. Il faut quand même savoir que c'est que c'est sous l'ère de M. DELANOË qu'ont été implantés tous les potelets que l'on trouve dans les rues.

Aujourd'hui, on essaie coûte que coûte de les enlever à chaque fois que c'est possible. Cela a été fait sur la rue de la Bruyère, sur la rue Saint-Lazare et sur la rue de Bruxelles. On continuera à le faire tant qu'il est possible sur d'autres rues parce qu'effectivement, sur des trottoirs d'à peine 1,60 m, on arrive à gagner 30 à 40 cm, ce qui est énorme quand on veut qu'un utilisateur de fauteuil roulant et une poussette puissent se croiser. Pour toutes ces petites actions au quotidien qui font qu'on pense aux piétons, il n'y a pas besoin forcément d'arriver à faire un plan global. On ne voit pas toujours très bien où on veut en venir avec le plan, mais il va dans le bon sens et sera voté.

Mme Isabelle VUGHT voudrait savoir en quoi il est indispensable d'adopter une délibération pour autoriser la Maire de Paris à signer la charte internationale de la marche ? Il ne semble pas que ce soit un traité international ou un acte ayant force de loi.

Madame le Maire note que, pour une fois que la Maire de Paris fait preuve de concertation, il faut plutôt saluer cet effort de sa part. Mais elle rejoint les réserves exprimées par son premier adjoint et remercie M. Sébastien DULERMO pour ses explications sur les projets d'aménagement en cours sur le quartier Opéra-Chaussée d'Antin.

Cette délibération plutôt que de s'appeler stratégie Paris piéton devrait plutôt s'appeler stratégie de partage de l'espace public entre les différents usages. M. Alexis GOVCIYAN l'a rappelé très justement, c'est ce qui est fait dans le 9^e arrondissement. L'exécutif cherche absolument à avoir une approche globale des choses et elle pense qu'il faudrait communiquer cette stratégie de partage à Madame la Maire de Paris. Preuve en est avec la fermeture autoritaire des voies sur berges, il est bien de marcher dans Paris mais quand il y a des reports de pollution et de circulation tels que ceux constatés depuis la fin de l'année 2016, il est difficile de respirer et marcher convenablement.

Madame le Maire rappelle que la piétonisation des Berges génère 15 % d'augmentation du temps de trajet des bus, 20 % d'allongement du temps de parcours pour les voitures sur certains axes du 9^e, comme rue de Maubeuge, rue Lafayette, ce sont des exemples très criants, avec toute la pollution qui l'accompagne, cela ne convient pas.

.../...

Rendre Paris aux piétons, promouvoir la marche comme on l'a entendu, c'est surtout offrir aux parisiens et aux parisiennes une voirie de qualité. Elle a souvent l'occasion dans les conseils, dans les instances et au conseil de Paris de dénoncer le nouveau règlement de voirie édicté par la ville de Paris et mis en place en janvier dernier, qui donne la situation connue aujourd'hui dans des rues parsemées de trous, puisque ce sont les concessionnaires qui doivent aujourd'hui boucher les trous. En effet, ce ne sont plus les agents de la ville qui sont chargés de la réhabilitation des trottoirs et on se retrouve avec des trottoirs impraticables, une voirie de mauvaise qualité.

Donc, promouvoir la marche, c'est aussi s'assurer que la voirie est en bon état que l'on ne risque pas de tomber à chaque coin de rue parce que les trottoirs ne sont pas assez larges. Dans le 9^e, les élus essaient vraiment de réfléchir à des trottoirs beaucoup plus adaptés où l'on puisse se déplacer dans l'arrondissement avec des poussettes, avec des fauteuils roulants. Ce nouveau règlement de voirie, on le voit bien au bout d'un an d'exercice n'est absolument pas satisfaisant, pire, la situation s'est dégradée. Donc là encore, Madame le Maire interviendra sur ce point, à travers cette stratégie Paris piéton pour dénoncer ce règlement de voirie qui est tout sauf satisfaisant.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DVD 2017-5.

DÉLIBÉRATION – 09.2017.006 (DVD 2017-14-1) – MUNICIPALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT 2018 – MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE DE STATIONNEMENT ET FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT : PRINCIPES POUR LES VÉHICULES.

Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Premier Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

M. Alexis GOVCIYAN dénonce un deuxième exemple d'absence de politique globale et cohérente et une façon un peu exceptionnelle d'aborder une telle question. S'il voulait la résumer, il dirait « Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? ». C'est ce qu'il va tenter de présenter.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale constitue une petite révolution pour le stationnement. À partir du 1^{er} janvier 2018, les collectivités territoriales auront la gestion complète de la politique de stationnement. Dès lors, il n'y aura plus un droit de stationnement, mais une redevance d'utilisation du domaine public, ce qui n'est pas la même chose, il faut le noter. En plus, il n'y aura plus d'infraction pénale sanctionnée mais un forfait de post stationnement, le fameux FPS. En fait, il y aura deux types de forfait post stationnement – désolé pour ces termes très technocratiques – un forfait pour paiement insuffisant, un forfait pour absence de paiement. Il faudra bien calculer. Ces forfaits seront minorés de 30 % si l'utilisateur règle dans les 72 heures. Le 9^e arrondissement étant situé dans la zone centrale, le montant du forfait post stationnement est de 50 euros.

.../...

Pour cela, une nouvelle grille tarifaire a été établie car le forfait post stationnement est défini comme la somme due pour la durée maximale de stationnement. Il précise néanmoins que cette grille tarifaire concerne les visiteurs et pas les résidents sauf que, si les résidents ne s'acquittent pas de leur redevance, ils retomberont dans le droit commun avec le même forfait post stationnement. Malgré les engagements de l'exécutif, il s'agit là d'une augmentation des tarifs de stationnement très conséquents.

Madame le Maire corrige « L'exécutif de la Ville de Paris. »

M. Alexis GOVCIYAN confirme que ce ne sont pas les engagements de l'exécutif du 9^e. Aujourd'hui, stationner 6 heures coûte 24 euros contre 50 demain, ce qui est une augmentation conséquente. Si les élus ont compris comme lui cette délibération, il propose de voter contre parce qu'indépendamment de tout ce que Madame le Maire a expliqué tout à l'heure et la manière dont les choses se passent, cette absence de politique globale et cohérente a des répercussions très immédiates à la fois sur la vie des habitants de Paris mais aussi de tous ceux qui viennent à Paris et aussi sur la manière d'organiser l'espace public et comme on dit parfois « trop c'est trop ».

Mme Pauline VERON expose qu'une loi transfère aux communes la possibilité de reprendre la main sur la façon de gérer leur stationnement et que ce ne soit plus une loi pénale fixée par le législateur qui fixe les amendes en cas de non-paiement. Donc la ville de Paris met en place un dispositif sans toucher au tarif de stationnement des résidents en augmentant le tarif de stationnement pour les visiteurs à partir de la troisième puis quatrième heure sans toucher aux deux premières heures de stationnement rotatif qui existent déjà.

Pourquoi se saisit-on de cette possibilité que donne la loi ? C'est qu'aujourd'hui, on s'aperçoit à Paris que quasiment personne ne paie correctement son stationnement. Il y a des stratégies qui sont mises en place pour se dire : « il vaut mieux que je ne paie pas parce que le risque que j'aie une amende et puis, de toute façon, cette amende étant de 17 euros par rapport à ce que ça me coûte en termes de stationnement, je prends le risque éventuellement d'avoir à payer une amende ». Donc, pour d'inciter au civisme les usagers, l'exécutif de la Ville de Paris a pris la décision, à travers cette délibération, de mettre une amende de 50 euros si on ne paie pas son stationnement, sachant qu'aujourd'hui quand on a une carte de résident ou quand on a une carte de professionnel, on a accès à des tarifs absolument très intéressants qui font qu'on ne paie pas très cher son stationnement, surtout que maintenant on peut le payer avec son Smartphone, ce qui est quand même assez facile. Et donc aujourd'hui, c'est quand même un sport national malheureusement, à Paris que d'éviter de payer son stationnement, ce qui est de l'incivisme.

.../...

Mme Pauline VERON rappelle que quand on est pris dans le transport en commun sans avoir payé son ticket, c'est une amende de 50 euros. Donc aujourd'hui, on est pris à ne pas avoir payé son stationnement, on risque une amende de 50 euros. Une souplesse est quand même prévue puisque si on paie dans les 72 heures, on paie 35 euros. Il y a la possibilité d'avoir un paiement moindre si on réagit rapidement. Elle croit que cela va dans le sens d'éviter trop de voitures ventouses dans Paris parce qu'au bout d'un moment, on peut laisser sa voiture très longtemps sans trop se préoccuper du prix du stationnement. Donc, c'est une politique qui vise à accentuer la prise de conscience de la part des parisiens que l'espace public n'est pas gratuit, les commerçants paient des redevances pour leur terrasse, pour mettre leurs produits, tous les commerçants qui sont sur l'espace public, qui ont des kiosques. À un moment donné les automobilistes qui ne sont pas tous les parisiens privatisent en quelque sorte, louent l'espace public et s'ils ne le font pas, ils s'exposent à des amendes.

Donc, il n'y a pas d'augmentation à partir du moment où on paie son stationnement normalement, il ne se passera rien de particulier. Cette délibération s'adresse vraiment à ceux qui, aujourd'hui, ont pris l'habitude de ne pas payer leur stationnement qu'ils soient résidentiels ou visiteurs.

Donc bien sûr, son Groupe votera cette délibération qui va dans le sens de plus de civisme.

M. Jonathan SOREL prie le Conseil de l'excuser pour son retard. Il veut donner une explication de vote favorable sur cette délibération comme sa collègue, pour les raisons qu'elle vient d'indiquer. Contrairement à ce qui est dit, il pense que justement, cela s'inscrit dans une forme de cohérence globale avec laquelle on a le droit d'être en désaccord mais quand on voit la délibération précédente sur la place des piétons dans la ville, cette question du stationnement, la question de la réappropriation des Berges de Seine, le développement du transport en commun, en fait, il y a une cohérence et une volonté globale de la majorité en place de se réapproprier la ville, de donner plus de place aux piétons, aux modes de transport doux, et donc c'est une conséquence assumée de réduire la place de l'automobile à Paris.

Il s'agit là, d'une pierre de tous ces dispositifs qui sont à son avis pleinement assumés et qu'il soutient pleinement. Sous forme de taquinerie envers M. Alexis GOVCIYAN, en lui demandant de l'excuser, il estime que dans son explication de vote, quelque part, il justifie la nécessité de l'augmentation du tarif des amendes puisqu'il parle d'augmentation de tarif. Quelque part, il a donc intégré la banalisation du fait de ne pas payer le stationnement. Ce n'est pas une augmentation des tarifs, non ! C'est simplement faire preuve de fermeté face à une incivilité. Donc, quelque part parler d'augmentation c'est intégrer ce qui est devenu banal, c'est-à-dire ne pas payer. On fait preuve de fermeté sur plein d'autres dispositifs et là en l'occurrence, il s'agit de faire la même chose. C'est pour ça que, comme sa collègue Mme Pauline VERON, il appuie pleinement cette délibération.

.../...

M. MAILLARD estime que, suite aux différentes explications, le timing est important. Beaucoup de parisiens qui ont une voiture sont réceptifs, comme tout le monde, à l'observation que la place de la voiture doit changer mais que cela demande du temps. En moins d'un an, on a transformé le centre de Paris en gigantesque embouteillage et maintenant on décide de taxer, c'est une taxe puisque quand la mairie centrale fait les calculs, elle pense récolter autour de 300 millions par an, ce qui correspond d'ailleurs au déficit. Il pense vraiment qu'il doit y avoir une réflexion, il est d'accord avec son collègue M. Jonathan SOREL, sur la réflexion mais il croit que *timing is everything*. Le simple fait de décider tout en même temps, de faire ce choix, risque de braquer l'ensemble des automobilistes qui sont peut-être dans une démarche en se disant : je vais abandonner au fur et à mesure ma voiture ou je vais avoir une gestion de mon automobile différente. Ils vont se braquer de sorte que le plan et l'ensemble de la cohérence du plan vont devenir des rejets. Il pense que dans cette partie des populations, 50 % des parisiens ou des habitants du 9^e ont encore une voiture. Ils ont le droit de circuler.

Pour terminer, il constate que la hausse du stationnement est quand même importante. Début 2016, une hausse a déjà été votée. Enfin, quand il est dit, à propos de la privatisation, que les commerçants paient leurs étalages, c'est la réalité et d'ailleurs ils se plaignent des montants. Ce qui est un peu différent pour les automobilistes puisqu'ils paient aussi des taxes, qu'ils sont usagers, ce sont eux qui paient par leurs impôts, leur taxe d'habitation, leur taxe foncière, l'ensemble des trottoirs et la place vacante. Donc c'est un peu différent.

M. Jean-Baptiste de FROMENT estime que c'est une opération avant tout financière pour la ville de Paris. Mme HIDALGO a annoncé il y a quelques mois que la dépénalisation allait rapporter 300 millions d'euros à la ville, on voit effectivement les conséquences. Il y a, comme l'a dit M. Alexis GOVCIYAN, quand même une hausse des tarifs qui s'ajoute à d'autres hausses précédentes. Et il y a une hausse massive de l'amende en cas de non-paiement puisque l'on passe de 17 euros à 50 euros. Alors il est vrai que Mme Pauline VERON n'a pas tout à fait tort, 17 euros, ce n'était peut-être pas très dissuasif, il pouvait y avoir un calcul rationnel du resquilleur consistant à se dire : « bon, à 17 euros, autant ne pas payer » donc on peut réfléchir, on peut poser ça sur la table. Mais là, là on a une sorte de tapis de bombe d'augmentation de tarifs tous azimuts fait à l'évidence pour remplir les caisses. Il y a un lien de causalité assez net entre la baisse des dotations données aux collectivités locales et cette divine surprise de la dépénalisation qui permet aux communes de fixer elles-mêmes les tarifs des contraventions.

On voit bien qu'il s'agit presque d'une opération de donnant-donnant entre l'État et les collectivités. Au départ, Mme HIDALGO, pour atténuer un peu l'effet d'affichage, avait expliqué que 90 % des automobilistes ne payaient pas le stationnement. Ce n'est pas exact. Il serait intéressant de voir dans les 300 millions d'euros qu'elle espère récupérer, ce qui relève du fait que les gens paient davantage, que l'on verbalise plus, et ce qui relève vraiment de l'augmentation des tarifs. La ventilation n'est pas connue, mais elle serait assez intéressante pour montrer que finalement, c'est quand même une opération d'augmentation des tarifs avant tout.

.../...

Par ailleurs, il a défendu au dernier conseil de Paris une proposition constructive et avait appelé M. NAJDOVSKI avant pour essayer de lui « vendre » cette proposition qui était, à l'occasion de la révision des tarifs résidents, de proposer de ne plus corrélérer le fait d'être propriétaire d'une voiture et le fait de bénéficier du tarif résident, ce qui complètement dans la philosophie de M. Jonathan SOREL. M. Jean-Baptiste de FROMENT pensait que cela aurait constitué un geste fort, une sorte de contrepartie au nouveau dispositif qui aurait consisté à dire : l'utilisateur occasionnel d'une voiture à Paris, qui l'emprunte, qui la loue etc..., c'est par ailleurs son cas personnel car il utilise souvent une voiture sans en posséder une, a le droit de bénéficier quand il se gare dans son quartier du tarif résident comme les propriétaires d'une voiture.

Aujourd'hui, il y a une prime à la propriété individuelle de la voiture, ce qui ne semble pas aller dans le sens de l'histoire souhaitée et que finalement tout le monde souhaite aussi. On lui a refusé cette proposition en disant qu'il y aurait des fraudes etc., alors même qu'il avait anticipé le fait qu'il y avait des problèmes de fraude etc., mais comme c'est l'opposition municipale qui la proposait, c'était forcément une idée scélérate même si elle était philosophiquement tout à fait en accord avec ce que prônent les écologistes. Donc, quand on fait preuve de bonne volonté, que l'on appelle l'adjoint avant et que l'on est désavoué, on n'a pas tellement envie ensuite d'être constructif.

Madame le Maire lui dit de ne pas désespérer et de garder cette bonne idée ; il faudra trouver le moyen de la mettre en œuvre à un moment ou à un autre. Cela démontre bien l'incohérence de la ville de Paris sur la question du stationnement, des mobilités et sonne aussi comme l'échec de la politique en la matière par l'exécutif socialiste, puisqu'il ne faut pas oublier que l'équipe en place est là depuis 2001 ce qui représente une longue période de pouvoir sur Paris sans interruption. Comme son premier adjoint, comme M. Jean-Baptiste de FROMENT, comme M. Sylvain MAILLARD, elle dénonce l'absence de politique globale à l'échelle de Paris sur le stationnement et sur la mobilité. Il faut être cohérent, le besoin consiste à mieux libérer et partager l'espace, libérer les places de stationnement en surface.

Cette délibération ne va absolument pas régler un phénomène bien connu : l'explosion des deux roues sur les trottoirs. Cela ne va pas régler le développement des services d'auto-partage, ni régler le problème du stationnement résidentiel en surface. L'exécutif milite pour libérer de la surface, pour favoriser les usages en souterrain, donc cette délibération ne va pas dans le sens de l'histoire.

Un avis défavorable est émis, par 11 voix contre et 3 voix pour (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL), sur le projet de délibération DVD 2017-14-1.

.../...

DÉLIBÉRATION - 09.2017.009 (DLH 2017-50) - ESPACES VERTS DE PARIS -
DÉMOLITION DE KIOSQUES DE TOILETTES PUBLIQUES – AUTORISATIONS
D'URBANISME

Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Adjoint au Maire du 9^e arrondissement.

Madame le Maire annonce le projet de délibération DLH 50 porté par M. Sébastien DULERMO : la démolition de kiosques de toilettes publiques qui concerne le Square d'Anvers. Enfin, ce projet de délibération est à l'ordre du jour et sur la table depuis le temps que l'exécutif demande la démolition de ce kiosque pour parachever la réhabilitation du Square d'Anvers qui, et elle s'en réjouit, a reçu les satisfécits du plus grand nombre des habitants du 9^e qui utilisent ce square.

M. Sébastien DULERMO confirme qu'il pensait que cette délibération n'allait plus arriver. Pour les personnes présentes dans la salle, il précise qu'il s'agit des toilettes publiques du Square d'Anvers qui malheureusement ne sont ouvertes que lorsque le gardien est présent dans le Square. Avec la nouvelle direction de la DPSP, les tournées de gardiens sont différentes de celles qui étaient présentes auparavant. De ce fait, les horaires ne sont plus les mêmes et on avait beaucoup de mal à maintenir propres ces toilettes publiques.

Le choix avait été fait d'installer une sanisette Decaux à l'intérieur du Square pour avoir un nettoyage beaucoup plus régulier après chaque passage et qui soit ouvert toute la journée durant les horaires d'ouverture du Square. Pour cela, il fallait un permis de démolir le petit kiosque qui accueille aujourd'hui des toilettes publiques et un petit local avec du matériel. Pourquoi cette délibération arrive-t-elle si tard ? Il ne le sait pas mais se réjouit qu'elle arrive enfin. L'ilot, le petit bâtiment va pouvoir être démolit et être remplacé par une sanisette. Il est également demandé d'avoir aussi un petit local pour mettre du matériel et pour accueillir les bouches d'arrosage automatique, les compteurs d'arrosage automatique du Square ainsi qu'un espace pour entreposer une seconde aspiratrice de trottoir comme sur les Grands Boulevards. On aimerait en avoir une sur les boulevards Nord et notamment sur l'Avenue Trudaine. Actuellement, ce n'est pas possible parce qu'on n'a pas d'endroit au niveau zéro, au niveau chaussée pour remiser cet engin et il est demandé que par le biais de ces travaux, on puisse créer un nouveau local qui puisse permettre d'entreposer ce matériel. Il appelle à un vote favorable.

Madame VERON expose que dans plusieurs squares de Paris, il va y avoir le remplacement des toilettes existantes par des sanisettes Decaux grâce à la deuxième vague après les 400 sanisettes déjà existantes. Il y a 55 sanisettes supplémentaires déployées dans Paris et notamment dans un certain nombre de squares puisque cela fait des années qu'on constate que les toilettes sont difficilement utilisables, notamment pour les enfants puisqu'elles ne sont pas nettoyées systématiquement après chaque passage. Donc effectivement, cela va dans le bon sens.

.../...

Au moment du réaménagement du square Montholon, lorsqu'elle a travaillé sur ce réaménagement avec M. Jacques BRAVO, on avait obtenu l'installation d'une sanisette sur le trottoir à l'extérieur puisqu'à l'époque, on n'avait pas encore l'autorisation de mettre des sanisettes Decaux dans les squares. Elle en avait fait installer une juste à proximité, juste à l'entrée et sortie du square rue Lafayette pour permettre aux enfants d'aller facilement au moins dans cette sanisette à proximité. C'est encore mieux si c'est dans le square donc son Groupe votera cette délibération.

Mme Isabelle VUGHT note que Decaux n'est pas un nom commun et peut-être qu'un jour il ne sera plus titulaire des marchés exclusifs de la ville de Paris, il convient donc de parler simplement de sanisette.

Madame le Maire la remercie pour cette mise au point. Elle confirme un avis très favorable de l'exécutif municipal du 9^e avec une vigilance toute particulière pour que cette sanisette qu'elle appelait de ses vœux avant le lancement de l'Euro en juin 2016. Elle souhaite qu'après le retard dans la mise en place de ce dispositif, il puisse être mis en service très rapidement.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DLH 2017-50.

DÉLIBÉRATION 09.2017.010 (DPA 2017-3) - CONTRAT DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE PISCINES – OBJECTIFS, PÉRIMÈTRE ET CONSISTANCE, MODALITÉS DE RÉALISATION - AUTORISATION DE PRENDRE TOUTE DÉCISION RELATIVE À LA MISE EN ŒUVRE.

Rapporteuse : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe au Maire du 9^e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que, dans le cadre du plan climat énergie adopté à l'unanimité au conseil de Paris le 1^{er} octobre 2007 et dont l'actualisation a également été adoptée à l'unanimité le 11 décembre 2012, la ville de Paris s'est engagée notamment à réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre sous ses bâtiments publics de 30 % à l'échéance 2020. Lors du conseil d'arrondissement du 14 mars 2016, le principe de passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a déjà été approuvé en vue de la préparation et du lancement du contrat de performance énergétique piscine. Après étude, la piscine Georges Drigny a été retenue car représentant un plus fort potentiel d'économie d'énergie et d'eau.

Les travaux prévus sont donc les suivants : la création d'un désenfumage pour 50 000 euros, le remplacement des menuiseries accès vestiaires pour 50 000 euros, la rénovation de la filtration, 300 000 euros et la rénovation des réseaux de distribution pour 150 000 euros. Ces travaux permettront d'améliorer la qualité d'usage et contribueront à une meilleure performance énergétique. Les élus attendent un suivi régulier de cette opération afin de connaître l'avancement de ces travaux. Mme Adeline GUILLEMAIN propose de donner un avis favorable mais en profite aussi pour dire deux mots sur les piscines qui sont à nouveau frappées par des grèves depuis deux semaines. Un préavis a été déposé pour tous les prochains dimanches, peut-être même les mercredis dans tous les équipements sportifs parisiens.

.../...

Cela fait deux semaines que la piscine Valeyre est fermée le dimanche. Les agents ne respectent pas les accords passés avec M. CHOTARD quant au préavis de 48 heures. Elle se demande si l'on va encore entrer dans une période de grève pour une durée indéterminée et se déclare inquiète.

Madame le Maire souligne que la situation dans les piscines du 9^e et à Paris est tout à fait dommageable et regrettable. Or, la crise qui perdure depuis déjà 4 ans continue inexorablement. La ville de Paris et l'adjoint en charge du sport et des piscines ne sont pas en mesure de trouver une solution. Elle rappelle sa disponibilité pour participer également à cette concertation, pour trouver vraiment le moyen de sortir de cette crise qui dure depuis bien trop longtemps et qui pénalise bon nombre d'usagers, d'habitants qui trouvent porte close le week-end pour pratiquer leur sport tout à fait légitimement.

Mme Pauline VERON note que ce sont des investissements importants mais qui se traduisent par des économies d'énergie importante et des économies d'énergie en eau. C'est un investissement qui va porter ses fruits dans un certain nombre de piscines à Paris pour faire des économies d'échelle. Son Groupe votera cette délibération.

M. Jean-Baptiste de FROMENT espère qu'effectivement ces travaux vont également permettre comme le suggérait Mme Adeline GUILLEMAIN d'améliorer la qualité de l'accueil des usagers de la piscine, parce que des marges de progression existent au niveau matériel. Il voudrait plus de visibilité pour savoir quand les travaux vont commencer, combien de temps ils vont durer ? Il est vrai que chaque jour où l'arrondissement est privé de l'une de ses deux piscines est un préjudice. Il faut donc aller le plus vite possible et il imagine que l'adjointe au sport veillera jour et nuit à ce que les travaux accélèrent.

Madame le Maire constate que la politique en matière de sport et de pratique de la piscine exercée par la ville de Paris ne démontre pas de résultat très concluant depuis ces dernières années. Les élus seront très attentifs pour que ces travaux absolument indispensables qui visent à faire des économies d'énergie non négligeables puissent être réalisés dans les meilleurs délais.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité sur le projet de délibération DPA 2017-3.

.../...

DÉLIBÉRATION 09.2017.011 (DAJ 2017-1) - CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE PARIS ET L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS SUBVENTION (296.750 EUROS) ET CONVENTION PLURIANNUELLE POUR L'ORGANISATION DE CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS EN MAIRIES D'ARRONDISSEMENT AVEC L'ORDRE DES AVOCATS AU BARREAU DE PARIS ET LA CAISSE DES RÉGLEMENTS PÉCUNIAIRES DES AVOCATS DE PARIS

Rapporteur : M. Jean-Baptiste de FROMENT, Conseiller de Paris.

M. Jean-Baptiste de FROMENT indique qu'il s'agit de la reconduction de la convention cadre de partenariat avec l'ordre des avocats au barreau de Paris qui consiste à l'attribution d'une subvention d'un peu moins de 300 000 euros en échange de mémoire de 1728 permanences, notamment réparties sur l'ensemble des mairies d'arrondissement avec charge pour les mairies d'arrondissement d'assurer le meilleur accueil à ces avocats et de permettre que les consultations se passent dans les meilleures conditions.

Il propose de donner un avis favorable à ce projet de convention cadre qui est une pratique ancienne puisqu'elle date de 1977 et il est vrai que l'accès au droit est une problématique très importante. Le droit occupe une place de plus en plus importante dans la société et c'est donc un véritable service rendu.

La petite innovation de cette convention cadre est que maintenant des consultations spécialisées sont proposées. Donc ce ne sont plus simplement des permanences généralistes, mais elles traitent également de sujets particuliers, pour permettre à des personnes qui ont des problématiques plus techniques d'avoir un conseil gratuit en droit du travail, droit du logement et droit de la famille notamment.

M. Sylvain MAILLARD veut saluer une petite modification mais qui est en réalité une grosse modification, comme vient de le souligner son collègue M. Jean-Baptiste de FROMENT parce qu'effectivement, on s'aperçoit que c'était une convention ancienne. Il est nécessaire de disposer de consultations gratuites accessibles à tous, mais en même temps, on avait pu remarquer, c'était le sens de l'une de ses premières interventions en 2014 auprès de la Mairie centrale et auprès du barreau, qu'il fallait que des spécialités différentes soient reconnues.

Il regrette qu'elles ne soient pas à l'heure actuelle en lien avec les besoins. Certains commerçants ont besoin de ces consultations et la Mairie n'a pas du tout la main sur une orientation auprès des avocats pour choisir ou aider à choisir les différentes consultations qu'il faudrait donner. Cela va dans le bon sens mais on n'est pas allé jusqu'au bout, c'est bien dommage.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité, sur le projet de délibération DAJ 2017-1.

.../...

DÉLIBÉRATION 09.2017.012 (DFPE 2017-7) - MISE À DISPOSITION D'UNE EMPRISE DÉPENDANT DE LA CRÈCHE 34 A RUE DES MARTYRS (9^E) - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA COPROPRIÉTÉ VOISINE.

Rapporteure : Mme Gypsie BLOCH, Conseillère de Paris.

Madame le Maire passe à la DFPE 7 avec la mise à disposition d'une emprise dépendante de la nouvelle crèche rénovée du 34 rue des Martyrs, avec une convention d'occupation du domaine public, avec la copropriété voisine. Là aussi, c'est un dossier ancien qui aurait dû être réglé il y a bien longtemps et qui trouve sa concrétisation par cette délibération aujourd'hui.

Mme Gypsie BLOCH annonce une délibération un peu technique pour clôturer les délibérations avant de passer aux vœux. Elle concerne les relations de bon voisinage, et même d'excellent voisinage, avec toutes les réunions que Madame le Maire a organisées sur place avec les différentes copropriétés du 34 rue des Martyrs qui est voisine de la crèche du 34 A, rue des Martyrs. Cette copropriété souhaite isoler l'une de ses façades thermiquement et augmenter ainsi l'épaisseur du mur de la façade.

Cela provoquera un débord sur la parcelle de la crèche propriété de la ville. Pour valider cet empiètement sur la parcelle municipale, il faut que les deux parties, la copropriété et la ville, signent une convention d'occupation précaire du domaine public. Ce léger débordement n'aura aucune incidence sur le fonctionnement ni sur le bâtiment, donc elle invite à donner un avis favorable à cette demande.

Madame le Maire précise que la mise en place de cette réhabilitation permettra de parachever la rénovation de la rue des Martyrs.

Un avis favorable est émis, à l'unanimité sur le projet de délibération DFPE 2017-7.

Madame le Maire passe à l'examen de deux vœux que l'exécutif municipal du 9^e dépose pour le prochain conseil de Paris. Le premier est relatif au développement de l'autopartage, on reste dans le sujet, celui de la mobilité qui a été prédominant au conseil de ce soir.

VŒU 09.2017.013 - VŒU A LA MAIRE DE PARIS, PRESENTE PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF DU 9^E ARRONDISSEMENT, RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DE L'AUTOPARTAGE

M. Alexis GOVCIYAN note que, en 2015-2016, 113 stations de véhicules partagés ont été déployées sur tout le territoire parisien dont 7 sur le 9^e arrondissement. Il s'agit de stations d'autopartage attribuées à 4 sociétés qui proposent différentes formules d'abonnement. C'est une offre de mobilité alternative intéressante pour remplacer la voiture individuelle sans pour autant considérer que ceux qui ont une voiture individuelle sont forcément des délinquants. Ce qui n'est ni le propos ni la philosophie de l'exécutif municipal, contrairement à ce qu'il a entendu tout à l'heure.

.../...

Un bureau d'études avait pu démontrer qu'une voiture partagée permet de remplacer 7 voitures individuelles. L'exécutif souhaite qu'il y ait un premier bilan à la fois qualitatif mais aussi quantitatif sur ce dispositif. En effet, il s'agit de mieux connaître le nombre d'abonnés, le nombre de véhicules loués, leur disponibilité et les trajets de parcours. Si le bilan est positif, ce que l'on peut souhaiter, des stations supplémentaires pourraient alors être demandées avec toujours l'objectif de proposer des alternatives à la voiture individuelle. Donc un bilan qualitatif et quantitatif, et en fonction du résultat, proposer davantage de stations d'autopartage dans le 9^e.

M. Jonathan SOREL donne une explication de vote pour tous les trois élus d'opposition. On est dans le prolongement du débat sur la place de la voiture, le stationnement. L'autopartage est en effet l'une des solutions parmi d'autres qui permet de développer des modes de déplacement alternatif. On a un premier jet de 226 places. Ce sont en tout 226 places qui ont été attribuées et, d'ores et déjà, on sait que les opérateurs sont très demandeurs d'aller plus loin et que l'autopartage a quand même un fort potentiel de développement dans la capitale. Donc l'exécutif est pleinement mobilisé autour de la Maire et de son adjoint M. Christophe NAJDOVSKI.

Il tient à préciser, parce que ce n'est pas dit dans le vœu, que le service de véhicule partagé, le service dit SVP, est aussi un label. Pour avoir ce label, il y a aussi un certain nombre de conditions, notamment sur les questions de motorisation, ce n'est pas anodin. Avec les pics de pollution qu'on a connus, les véhicules mis à disposition dans le cadre de ce service ne sont pas des diesels, ce sont des motorisations les plus propres possibles, cela va de soi, mais il est toujours bon de le rappeler. Pour toutes ces raisons, parce que cela va dans le bon sens et parce que le vœu de la Majorité semble encourager cet autopartage, ce qui va dans le sens de ce que fait la majorité municipale parisienne, les trois élus vont voter ce vœu.

M. Jean-Baptiste de FROMENT remercie M. Jonathan SOREL et assure que les élus de la Majorité sont ravis que, pour une fois, ils votent leur vœu. Effectivement, le sens de ce vœu est aussi de s'assurer et de faire en sorte que quand des initiatives sont prises, que ce ne soit pas des initiatives simplement cosmétiques et qu'on puisse se mettre en mesure de voir ce qui marche, de voir comment on peut l'amplifier et d'envisager que ce soit de véritables solutions alternatives, parce qu'aujourd'hui, l'autopartage reste quand même très marginal, confidentiel. En même temps, une évaluation est demandée et il faut sortir du côté effet d'annonce, avec des petites conventions par ci, par là, des petits dispositifs pour arriver à un vrai changement d'échelle qui ait une signification sur les usages réguliers des parisiens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu la délibération 2015 DVD 168 relative au développement des services de véhicules partagés à Paris et à la signature de conventions d'occupation du domaine public avec les sociétés BLUECARSHARING, COMMUNAUTO, DRIVY, IER, KEYLIB, UBEEQO et ZIPCAR pour l'attribution de 113 stations en voirie ;

.../...

Vu la délibération 2016 DVD 62 relative à la signature d'Avenants à deux conventions d'occupation du domaine public pour la réattribution de 41 stations en voirie avec les sociétés COMMUNAUTO et UBEEQO suite au désistement des sociétés BLUECARSHARING, IER et KEYLIB' ;

Vu le vœu présenté par M. Alexis GOVCIYAN.

Est adopté à l'unanimité, le vœu suivant :

« CONSIDÉRANT que le bureau d'étude T6 a démontré que le développement de l'autopartage permet d'accompagner la démotorisation et qu'une voiture partagée permet de remplacer sept véhicules individuels ;

CONSIDÉRANT que les 113 stations en voirie ont été déployées sur le territoire parisien ;

CONSIDÉRANT que l'appel à concurrence avait suscité un engouement de la part des opérateurs, ce qui démontre un modèle économique fiable ;

CONSIDÉRANT la nécessité de développer l'offre de mobilités afin d'encourager les Parisiens à renoncer au véhicule individuel ;

CONSIDÉRANT que le développement de l'autopartage passe par un renforcement de l'offre à travers un développement des stations et des opérateurs » ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris transmette un bilan quantitatif (nombre d'abonnés et de voitures louées) et qualitatif (kilomètres parcourus, types de trajets engagés, disponibilités des véhicules) des services de véhicules partagés à Paris afin d'envisager de compléter le maillage du territoire avec de nouvelles stations, voire avec de nouveaux opérateurs.

VŒU 09.2017.014 - VŒU A LA MAIRE DE PARIS, PRESENTE PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXECUTIF DU 9E ARRONDISSEMENT, RELATIF AUX AGENTS DE PROPRETÉ DU 21E SIECLE

M. Sébastien DULERMO revient donc sur le sujet propreté en fin de conseil. Le titre est : agent de propreté du 21^e siècle. Il pourrait certainement être changé mais il affirme le caractère 2.0 du vœu. Il témoigne surtout d'une évolution du travail des agents de propreté qui n'ont pas un quotidien facile et qui pourrait justement essayer de faciliter l'exploitation, notamment tout ce qui est dépôt sauvage. Aujourd'hui, les agents de propreté sont affectés au balayage et nettoyage des rues, avec tout ce qui est petite salissure ou salissure du quotidien. En conséquence, ils ne s'occupent pas vraiment des incivilités comme les dépôts sauvages, les bacs présentés aux mauvais horaires, etc. et autres comme les tags sur l'espace public.

.../...

Le but de ce vœu est de les équiper d'un matériel, comme un Smartphone mais cela peut être autre chose, qui leur permette de prendre des photos, qui soit directement relié à leur agent de secteur pour pouvoir faire intervenir plus rapidement les autres personnes affectées à ces tâches, ce qui n'est pas possible aujourd'hui. Cela les responsabiliserait un peu plus aussi parce qu'actuellement ils disent : ce n'est pas moi, ce sont les autres. Il ya donc un peu moins de réactivité ce qui a quelques impacts sur le fonctionnement de la division propreté.

Mme Pauline VERON note que c'est une solution intéressante pour améliorer la propreté. D'ailleurs les parisiens aussi ont proposé ce type de chose dans le cadre du budget participatif et l'ont même plébiscité dans leur vote puisque le projet 23 qui a été voté dans le cadre du budget participatif parisien prévoit de doter les agents d'une tablette leur permettant de signaler les dysfonctionnements sur l'espace public. En parallèle, une extension de l'application Dans ma rue qui s'adresse aux parisiens, au grand public pour pouvoir signaler avec leur Smartphone des dysfonctionnements dans l'espace public, est actuellement en développement à la ville, donc une nouvelle version et une extension afin qu'elle soit utilisable par les agents de la propreté durant leur service. C'est-à-dire avec une fonction particulière pour les agents.

Donc en 2017, 250 agents de terrain bénéficieront d'une tablette pour cette application et en 2018, ce sont 500 agents de la DPE, de la propreté, de la direction de la propreté, donc des personnes qui s'occupent de la propreté dans l'espace public qui disposeront de cette tablette numérique. Parallèlement, les équipes chargées de l'enlèvement des encombrants seront elles aussi dotées de 100 tablettes pendant l'année 2017.

En réalité, ce vœu est d'ores et déjà exaucé puisqu'il y a non seulement des projets de la ville de faire en sorte que les agents de la propreté aient des tablettes pour pouvoir signaler un certain nombre de choses entre différents services de la propreté, mais plus largement les agents de la ville pourront utiliser Dans ma rue avec des tablettes qui leur seront données. De plus, ce projet est conforté par le choix des parisiens dans le cadre du budget participatif avec une enveloppe spécifique.

Elle pense que compte tenu de ce qui est prévu, de ce qu'elle vient de rappeler, ce vœu n'a pas lieu d'être. Il reprend des politiques publiques déjà lancées par son collègue M. Mao PENINOÛ chargé de la propreté à la Mairie de Paris. Son Groupe ne prendra pas part au vote de ce vœu qui est déjà exaucé.

M. Sylvain MAILLARD, spécialiste de l'électronique, trouve c'est une très bonne idée mais il veut aller plus loin. Beaucoup de capitales, beaucoup de villes à travers le monde disposent de ce que l'on appelle une poubelle intelligente capable non seulement d'être tracée avec une puce électronique, mais capable de donner le poids des déchets à l'intérieur et qui permet d'optimiser une tournée, de tracer les poubelles et de verbaliser automatiquement sans donner plus de travail aux différents agents. Il trouve cela très bien. Dans l'absolu, on sait à quel point il est difficile de dire aux agents de sortir à chaque fois leur tablette pour faire une photo et l'envoyer. Il attend de voir.

.../...

M. Jean-Baptiste de FROMENT pointe une question de bonne méthode. En fait, qu'est-ce qu'un vœu et finalement, à quelle condition un vœu reçoit-il un avis favorable de l'exécutif ? C'est une vraie question. Et en fait, la pratique de l'exécutif jusqu'à présent est de dire, chaque fois que l'on a une bonne idée : c'est déjà fait donc on vote contre ou on ne prend pas part au vote etc. En réalité, généralement, l'exécutif dit que c'est déjà fait mais ça ne l'est jamais. Et quand bien même ça serait fait ? Peut-être en l'espèce, y-a-t-il un embryon d'équipement des agents de la propreté en Smartphone, en tablette ? Mais dans ce cas-là, pourquoi ne pas dire finalement c'est fait, donc on donne un avis favorable ? Ça n'a rien d'absurde. Ça montre qu'on va dans la même direction. Mais, pour l'affichage, vous ne voulez pas cautionner les idées des autres.

Il estime que ces petits jeux ne donnent pas une très belle image de la démocratie, du débat. A chaque proposition, on fait exprès de voter contre. C'est une remarque sur la méthode.

Sur le fond, tout le monde est apparemment d'accord. L'exécutif dit depuis assez longtemps, parce qu'il y a eu plusieurs plans présentés par la Maire de Paris sur la ville intelligente, la ville numérique, que les réalisations tardent à venir. Il y a beaucoup de bla bla, beaucoup de discours mais la ville intelligente c'est notamment le fait que maintenant, on dispose de capteurs. D'ailleurs, tout parisien, via l'appli Dans ma rue par exemple, peut devenir lui-même un capteur et peut transmettre des informations qui permettent aux services de la ville de réagir en temps réel et plutôt que de faire, comme c'est toujours le cas à présent, des rondes où on ne sait pas ce qu'il y a à chercher et puis on découvre, chemin faisant, s'il y a un problème ou pas. Là, on a une visibilité en temps réel des problèmes à régler et on se dirige immédiatement vers le problème pour apporter la solution. C'est une révolution copernicienne dans la façon dont les services publics peuvent fonctionner.

Il est vrai qu'en 2017 beaucoup de villes dans le monde sont quand même allées beaucoup plus loin dans cette transition et on a du mal à passer du discours aux actes dans la ville de Paris. C'est pour cela que ce vœu est quand même bienvenu.

M. Sébastien DULERMO se déclare ravi de ces annonces faites par rapport aux tablettes des agents de propreté. Par contre, ce qui est un peu paradoxal, c'est qu'au cours des rendez-vous assez réguliers avec M. Mao PENINO, cela n'a pas été présenté, ce qui est bizarre. Dans un deuxième temps, il imagine qu'aucun agent du 9^e arrondissement n'est concerné, ce qui est encore plus bizarre. Mais, ces agents de la propreté sont-ils vraiment sur le terrain ? Est-ce que ce sont des éboueurs qui ont un canton à balayer, car il ne faudrait pas que ce soit des agents de secteur qui aient des tablettes, cela ne servirait pas à grand-chose. Il lui paraît donc bizarre que la DPE n'ait pas parlé de cette avancée puisque le sujet a été évoqué avec eux. S'ils avaient été au courant, ils l'auraient dit. Donc quand Mme Pauline VERON dit que c'est déjà fait, à quelle date est-ce prévu ? En 2018-2019 ? 2014-2015 ?

.../...

Madame le Maire en déduit que l'on en est aux bonnes intentions. M. Sébastien DULERMO présente un vœu tout à fait salubre. Il convient, comme l'ont rappelé M. Sylvain MAILLARD, M. Jean-Baptiste DE FROMENT, M. Sébastien DULERMO de redonner à cette direction de la propreté du pouvoir parce que depuis 16 ans, les coupes budgétaires ont été extrêmement importantes à la direction de la propreté. On en voit le résultat aujourd'hui. Petit à petit, depuis 2014 que l'exécutif est arrivé aux responsabilités, il doit revenir sur les effectifs, revenir sur les moyens qui sont souvent défectueux. Les agents de la DPE font ce qu'ils peuvent pour entretenir l'espace public mais avec du matériel défectueux ou dépassé et avec des effectifs qui ne sont pas pléthoriques. Donc l'enjeu est important. Ce vœu vise à donner des moyens supplémentaires pour les agents. Madame le Maire en discutera au conseil de Paris avec l'adjoint à la Maire de Paris, M. Mao PENINOU pour voir les pistes d'amélioration pour l'avenir.

Elle souhaite que les agents du 9^e arrondissement puissent disposer de ce nouvel instrument qui devrait améliorer l'entretien de l'espace public et rappelle que le respect de l'espace public et l'entretien de l'espace public depuis 2014 sont des sujets absolument fondamentaux pour le 9^e. À chaque début de conseil, M. Sébastien DULERMO ou M. Alexis GOVCIYAN font un rapport mensuel sur ces sujets, c'est une priorité de mandature.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2511.12 ;

Vu l'article 19 du Règlement Intérieur ;

Vu le vœu présenté par M. Sébastien DULERMO.

Est adopté par 11 voix pour, 3 voix contre (Mme Pauline VERON, Mme Claire MOREL, M. Jonathan SOREL) le vœu suivant :

« CONSIDÉRANT que les prestations de balayage, effectuées par les agents de propreté de la Ville de Paris, concernent exclusivement les petites salissures ;

CONSIDÉRANT que le bilan du balayage est régulièrement terni par les incivilités comme les dépôts sauvages, les bacs en débord ou les tags ;

CONSIDÉRANT que les signalements de ces incivilités permettent de faire intervenir les autres prestations dans des délais courts, et améliorer ainsi la propreté ;

CONSIDÉRANT qu'aujourd'hui, les agents de propreté ne sont pas équipés pour effectuer des signalements instantanés ;

CONSIDÉRANT qu'une synergie dans les interventions permet à la fois de satisfaire les usagers mais aussi d'améliorer la motivation des agents » ;

.../...

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9e arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris effectue une expérimentation, à l'échelle d'un atelier propreté du 9e arrondissement, pour équiper les agents de propreté d'un smartphone afin qu'ils puissent effectuer des signalements à leur hiérarchie pendant les balayages.

Madame le Maire remercie les élus, leur attention et leurs interventions concises et leur donne rendez-vous le jeudi 19 janvier 2017 à 19 h pour les vœux aux habitants et pour la prochaine séance du conseil d'arrondissement le 13 mars 2017 à 18h30.

L'ordre du jour de la séance du Conseil d'Arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le Secrétaire du Conseil d'Arrondissement

Alexis GOVCIYAN

